

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
<b>DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 06/10/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 19/10/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 108**

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (140)

### **Absent(s) représenté(s) : 17**

BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien  
CONTE Karine a donné pouvoir à GRIMAUD Lydie  
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BERMANN Clara  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves  
LEFRANC Christophe a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric  
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à PERRON Yann  
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques  
MULLER Guy a donné pouvoir à LONGEAULT François  
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SMAANI Aline a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle

**Absent(s) non représenté(s) : 8**

AIT Eddie, AUFRECHTER Fabien, COLLADO Pascal, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, GIRAUD Lionel, NAUTH Cyril, SOUSSI Elsa

**Absent(s) non excusé(s) : 7**

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, BRUSSEAU Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, PIERRET Dominique, RIPART Jean-Marie

**115 POUR :**

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSE Laurent, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :****1 ABSTENTION :**

CALLONNEC Gaël

**9 NE PREND PAS PART :**

COGNET Raphaël, DAUGE Patrick, HERVIEUX Edwige, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, LBOUC Michel, LEMARIE Lionel, OURS-PRISBIL Gérard, PERRON Yann

# EXPOSÉ

Monsieur Thierry MONTANGERAND, par courrier des 12 juin 2023 et Madame Laurence ALAVI, par courrier du 20 septembre 2023, Conseillers communautaires, ont informé le Président de leur démission de leurs fonctions de Conseiller communautaire.

Madame Laurence ALAVI était :

- représentante titulaire de de la Communauté urbaine au sein du collège Saint-Exupéry à Andrésy et de la Maison de l'emploi Amont 78 (MDE78) ;
- représentante suppléante au sein du Syndicat d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH) et de VALOSEINE.

Conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. L'assemblée peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément ce mode de scrutin.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de désigner Madame Annie MINARIK, comme représentante titulaire de la Communauté urbaine au sein du Conseil d'administration du collège Saint-Exupéry à Andrésy,
- de désigner Monsieur Nelson DE JESUS PEDRO, comme représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein de la MDE78,
- de désigner Monsieur Nelson DE JESUS PEDRO, comme représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein du Conseil syndical du SIARH,
- de désigner Monsieur Nelson DE JESUS PEDRO, comme représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein de VALOSEINE,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33, L. 5211-1, L. 5211-10 et L. 5711-1 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2020-07-17\_54 du 17 juillet 2020, relatif à la désignation des représentants de la Communauté urbaine à ACTIVITY,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2020-07-17\_63 du 17 juillet 2020, relatif à la désignation des représentants de la Communauté urbaine à la MDE 78,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2020-09-24\_24 du 24 septembre 2020, relative à la désignation des représentants au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées public,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-07-07\_11 du 7 juillet 2022, relatif à la désignation des représentants de la Communauté urbaine à VALOSEINE,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-07-07\_12 du 7 juillet 2022, relatif à la désignation des représentants de la Communauté urbaine au SIARH,

**VU** le courrier de Monsieur Thierry MONTANGERAND du 12 juin 2023 informant le Président de sa démission de ses fonctions de Conseiller communautaire,

**VU** le courrier de Madame Laurence ALAVI du 20 septembre 2023 informant le Président de sa démission de ses fonctions de Conseiller communautaire,

**VU** les candidatures proposées,

**VU** les résultats du scrutin,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : DESIGNE** Madame Annie MINARIK, comme représentante titulaire de la Communauté urbaine au sein du Conseil d'administration du collège Saint-Exupéry à Andrésy.

**ARTICLE 2 : DESIGNE** Monsieur Nelson DE JESUS PEDRO, comme représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein de la MDE78.

**ARTICLE 3 : DESIGNE** Monsieur Nelson DE JESUS PEDRO, comme représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein du Conseil syndical du SIARH.

**ARTICLE 4 : DESIGNE** Monsieur Nelson DE JESUS PEDRO, comme représentant suppléant de la Communauté urbaine au sein de VALOSEINE.

**ARTICLE 5 : AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/10/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 18/10/2023

Exécutoire le: 19/10/2023

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 12 octobre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile